



Accident avec fuite et prise de conscience

Par **orelyne51**, le **25/01/2009 à 18:47**

Bonjour,rnrnUn ami a percuté une voiture en pleine nuit, il ne s'est pas arrêté, mais en y réfléchissant il est allé se présenter à la gendarmerie. La voiture qu'il a percuté était stationné sur le côté opposé de son sens de circulation, mais il s'est malheureusement endormi au volant.rnQuel risque encourt-il ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **26/01/2009 à 07:41**

Bonjour,rnrnApparamment vous n'avez pas lu les post-it de ce forum. Allez y jeter un coup d'oeil, vous y trouverez des réponses. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, revenez sur ce forum.

Par **orelyne51**, le **26/01/2009 à 07:46**

non il n'y a pas les reponses que je chercherdans aucun autre post celui qui créé l'accident se presente a la gendarmerie

Par **chaber**, le **26/01/2009 à 08:06**

Etablir un constat amiable.rnSi la victime n'a pas encore déposé plainte, l'affaire sera classée par un simple sermon.